



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

PROJET DE DELIBERATION

n° 2020 - 028 : Finances - Approbation du compte de gestion 2019. Budget communal

Monsieur le Maire expose,

Le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Centre des Finances Publiques.
Il correspond à l'enregistrement des opérations ordonnancées par le Maire.

Le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, le montant de tous les titres de recettes et de tous les paiements ordonnancés.

Dans la mesure où le Compte de Gestion du budget communal établi par le Comptable est conforme au Compte Administratif, il peut être adopté par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2019